

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU BAS RHIN

**VILLE DE
HAGUENAU**

PROCÈS-VERBAL

Séance du 29 juin 2026

Fait le 21 septembre 2026 et ont signé le Secrétaire de séance et le Maire de la Ville de Haguenau.

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

André ERBS

Claude STURNI

Procès-verbal signé électroniquement
VILLE DE HAGUENAU

Conseil du	29 juin 2026 à 18h30	Lieu	Salle de la Douane, 16 Place d'Armes, Haguenau
Président de séance	M. Claude STURNI		
Secrétaire de séance	M. André ERBS		
Membres en exercice	39		
Présent(e)s	33	M. Claude STURNI, M. André ERBS, M. Marc ANDRÉ, Mme Christine SCHMELZER, Mme Lydie DAVAL, M. Jean-Michel STAERLÉ, M. Christophe STURTZER, Mme Séverine FROMMWEILER, M. Lucas DORSCHNER, Mme Eva MEYER, M. Stéphane WAHL, Mme Charlotte SCHARF, M. Richard MERTZ, M. Guillaume SCHWARTZ, M. Claude RAU, M. Christian GUETH, M. Etienne MANGIN, M. Christian STEINMETZ, Mme Stéphanie LISCHKA, Mme Laetitia HEINRICH, Mme Laetitia BEKTAS, Mme Coralie TIJOU, Mme Agnes JULY, M. Nicolas STEBAN, Mme Valérie TAESCH, Mme Victoria ZIEGLER, M. Armand MARX, M. Jean-Philippe WAGNER, Mme Elodie GRUAT, M. Sofiane JUNG-EL HAMLILI, M. Frédéric STAUT, Mme Elodie SCHWARTZ, M. Marc WOLFF.	
Absent(e)s excusé(es)	1	Mme Véronique LIENHARDT.	
Procurat ion(s)	5	Mme Isabelle DEUTSCHMANN a donné pouvoir à Mme Lydie DAVAL, M. Marcel LEMIRE a donné pouvoir à M. Marc ANDRÉ, Mme Françoise DELCAMP a donné pouvoir à M. Christophe STURTZER, Mme Cathy FRITSCH a donné pouvoir à M. Guillaume SCHWARTZ, Mme Anne-Marie BOCK a donné pouvoir à M. Armand MARX.	

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

2026-CM-088	CONSEIL MUNICIPAL : désignation du secrétaire de séance et de son suppléant	(p.6)
2026-CM-089	CONSEIL MUNICIPAL : adoption du procès-verbal de la séance du 18 mai 2026	(p.8)
2026-CM-090	CONSEIL MUNICIPAL : adoption du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026	(p.10)

Équipements et services urbains

2026-CM-091	MUSEE HISTORIQUE : poursuite du programme de restauration et lancement d'une nouvelle phase de travaux	(p.11)
2026-CM-092	TRAVAUX DE RENOVATION DES SALLES DES CORPORATIONS ET DE LA DOUANE	(p.18)

Urbanisme, Habitat, Environnement et Politique foncière

2026-CM-093	FORÊT INDIVISE DE HAGUENAU : renouvellement de la convention de gestion financière et comptable	(p.24)
2026-CM-094	LOT DE CHASSE COMMUNAL N° 2 : remplacement d'un associé	(p.26)

Finances

2026-CM-095	FONDS VERT 2026 : demande de subventions	(p.28)
-------------	--	--------

Intercommunalité

2026-CM-096	COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) : désignation des délégués de la Ville de Haguenau	(p.32)
-------------	---	--------

Instances et Administration municipales

2026-CM-097	COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE : désignation des représentants et approbation d'une convention d'objectifs	(p.34)
-------------	--	--------

Divers

2026-CM-098	RECAPITULATIF DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (affaires tarifaires et budgétaires, affaires foncières et domaniales, autres domaines)	(p.38)
-------------	---	--------

2026-CM-099 RECAPITULATIF DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR (p.42)
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (commande publique)

M. le Maire Claude STURNI

Mesdames, messieurs, bonsoir ! Je vous propose de démarrer notre séance.

Un certain nombre d'élus sont excusés et ont donné procuration : c'est le cas de Mme Isabelle DEUTSCHMANN à Mme Lydie DAVAL, M. Marcel LEMIRE à M. Marc ANDRÉ, Mme Françoise DELCAMP à M. Christophe STURTZER, Mme Cathy FRITSCH à M. Guillaume SCHWARTZ, Mme Anne-Marie BOCK à M. Armand MARX. A priori, on note le retard de Mme LIENHARDT. Et il manque aussi Mme Séverine FROMMWEILER.

En tout cas, je suis très heureux de vous retrouver.

Il s'est passé beaucoup de choses depuis notre dernière rencontre, surtout celle du mois de mai, parce que celle de début juin était consacrée à un point unique. Et donc, je ne doute pas qu'au-delà des points à l'ordre du jour, on aura quelques sujets en point divers que je voudrais évoquer avec vous et échanger avec vous sur des points qui sont aussi des points d'actualité. Je ne doute pas en tout cas qu'après être sortis d'une période de forte canicule, je peux même dire assez inédite pour notre ville, on aura des occasions de faire le point sur tout ce qui s'est passé ces derniers temps.

N° délibération	2026-CM-088	Titre	CONSEIL MUNICIPAL : désignation du secrétaire de séance et de son suppléant
Rapporteur	M. Claude STURNI, Maire		
Service référent	Direction Générale		
Nomenclature Préfecture	5.2		
Nomenclature Préfecture	Fonctionnement des assemblées		

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal désigne son secrétaire de séance ainsi que le secrétaire suppléant lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, je vous propose les candidatures de :

- M. André ERBS comme secrétaire de séance,
- M. Marc ANDRÉ comme secrétaire suppléant.

DELIBERATION

Le Conseil municipal,

sur la proposition du rapporteur,

VU l'article L. 2541-6 du Code général des collectivités territoriales,

DESIGNE M. André ERBS comme secrétaire de séance.

DESIGNE M. Marc ANDRÉ comme secrétaire suppléant.

2026-CM-088	CONSEIL MUNICIPAL : désignation du secrétaire de séance et de son suppléant	
	Pour	38
	Contre	0
	Abstention	0
Ne prend pas part au vote		0
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

N° délibération	2026-CM-089	Titre	CONSEIL MUNICIPAL : adoption du procès-verbal de la séance du 18 mai 2026
Rapporteur	M. Claude STURNI, Maire		
Service référent	Direction Générale		
Nomenclature Préfecture	5.2		
Nomenclature Préfecture	Fonctionnement des assemblées		

Le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la séance du 18 mai 2026, transmis aux Conseillers municipaux préalablement à la réunion.

DELIBERATION

Le Conseil municipal,
sur la proposition du rapporteur,

ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 mai 2026.

2026-CM-089	CONSEIL MUNICIPAL : adoption du procès-verbal de la séance du 18 mai 2026	
Pour	38	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	
Résultat du vote	ADOpte A L'UNANIMITE	

DEBAT

M. le Conseiller municipal Jean-Philippe WAGNER

Oui, concernant le 18 mai, il y a en fait quatre erreurs. La première, c'est à la page 33 dans le débat sur les désignations des conseillers. Dans le débat, ce ne sont pas les mêmes que ceux qui ont été élus, donc je pense que le copier-coller n'a pas fonctionné sur les quatre d'oppositions.

Dans le vote, il y a bien marqué M. Armand MARX, M. Jean-Philippe WAGNER, etc., mais dans le premier paragraphe du débat, il y a une erreur.

Ensuite, on m'a baptisé deux fois Christophe et pas Jean-Philippe.

C'est à la page 39 et à la page 40. Et page 62, notre groupe avait voté contre la subvention au meeting aérien et pas au tournoi de rugby. Il y a eu une erreur, là aussi, dans le vote.

On a voté contre l'aérien et pour le rugby, c'est donc l'inverse.

N° délibération	2026-CM-090	Titre	CONSEIL MUNICIPAL : adoption du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026
Rapporteur	M. Claude STURNI, Maire		
Service réfèrent	Direction Générale		
Nomenclature Préfecture	5.2		
Nomenclature Préfecture	Fonctionnement des assembles		

Le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026, transmis aux Conseillers municipaux préalablement à la réunion.

DELIBERATION

Le Conseil municipal,
sur la proposition du rapporteur,

ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 juin 2026.

2026-CM-090	CONSEIL MUNICIPAL : adoption du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026	
Pour	38	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	
Résultat du vote	ADOpte A L'UNANIMITE	

N° délibération	2026-CM-091	Titre	MUSEE HISTORIQUE : poursuite du programme de restauration et lancement d'une nouvelle phase de travaux
Rapporteur	M. Lucas DORSCHNER, Adjoint au Maire		
Service référent	Direction de la Culture		
Nomenclature Préfecture	8.9		
Nomenclature Préfecture	Culture		

Le musée historique a été édifié entre 1900 et 1905 à l'initiative du maire Xavier Nessel, afin d'y accueillir les collections de la bibliothèque municipale, les archives de la ville, ainsi que l'importante collection archéologique, historique et numismatique qu'il souhaitait léguer à la commune.

Aujourd'hui, le musée conserve et présente de précieuses collections labellisées « Musée de France », ainsi que d'importantes archives historiques et administratives, accessibles à la consultation sur place.

Le bâtiment, conçu par le cabinet d'architectes strasbourgeois Kuder et Müller, se distingue par une façade et un rez-de-chaussée de style néogothique, tandis que les étages s'inspirent du style Renaissance.

L'ancienneté de la conception du bâtiment, conjuguée au vieillissement du clos et couvert, se manifeste aujourd'hui par :

- Une faible isolation thermique notamment en raison de la présence d'anciennes menuiseries en bois à simple vitrage,
- Un niveau « zéro » abritant des collections protohistoriques, exposé à des taux d'humidité élevés.

Ces fragilités ne garantissent pas des conditions de conservation satisfaisantes pour les collections du musée et les archives.

Dans la continuité des travaux réalisés sur la coupole du salon Nessel, la restauration de la tour-clocher, la couverture en tuiles, des horloges, de la pierre de taille et de son volet, la Ville, par délibération de décembre 2024, a approuvé le lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre. Celle-ci porte sur le remplacement des huisseries, la restauration des ferronneries ainsi que le traitement des pathologies structurelles liées aux problèmes d'humidité et d'infiltration.

Ladite étude met en évidence que l'intervention prioritaire à engager concerne le remplacement des menuiseries extérieures en simple vitrage, la restauration des vitraux, ainsi que les travaux induits par ces opérations.

Les travaux envisagés comprennent :

- Le remplacement des châssis en bois à simple vitrage par des châssis en bois à double vitrage, dans le respect des formes et de l'architecture existantes, afin de préserver l'harmonie architecturale originelle du bâtiment,
- La restauration des vitraux, dans un souci de conservation, notamment ceux constituant des œuvres originales illustrant l'histoire de Haguenau, telle que la scène du procès de Richard Cœur de Lion à Haguenau (dans le hall d'accueil),
- L'installation d'une ventilation dans les espaces de conservation équipés de

- châssis à double vitrage, en particulier au niveau «zéro»,
- Le traitement de l'humidité au niveau «zéro» par la mise en place d'une ventilation, ainsi que par le remplacement des habillages muraux et des revêtements de sol textiles, afin d'améliorer les conditions de conservation des collections,
 - La restauration de la couverture de l'auvent, du pilier et du portail de la cour du musée,
 - La réparation des balcons dégradés par les intempéries,
 - Le traitement des zingueries et des chéneaux.

La mise en œuvre de ces travaux nécessite de libérer des espaces afin d'assurer le déplacement temporaire des œuvres et des collections pendant la durée du chantier. Selon le principe d'une opération à tiroirs, les archives historiques et administratives de la Ville et de la Communauté d'Agglomération de Haguenau seront ainsi transférées à titre provisoire. Les espaces libérés constitueront des zones tampons durant les travaux. Le site pressenti pour l'accueil temporaire des archives est l'ancienne usine ITRON, actuellement vacante pour partie, dont les caractéristiques apparaissent globalement compatibles avec les exigences de conservation, sous réserve de la réalisation d'aménagements adaptés, ce choix étant envisagé en accord avec la CAH.

En raison du principe d'opération «à tiroirs», la durée des travaux est estimée à cinq ans, pour un montant global d'investissement de 2 530 000 € TTC. L'aménagement spécifique de l'ancienne usine ITRON en vue d'y accueillir temporairement les archives représente un investissement complémentaire de 420 000 € TTC.

Engagée avec les travaux de la verrière et la restauration de la tour-clocher, la démarche de valorisation patrimoniale a vocation à se poursuivre. Il est ainsi envisagé de continuer à mobiliser le mécénat privé dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

En parallèle des travaux dédiés à l'enveloppe du bâtiment, un projet scientifique et culturel (PSC) sera élaboré. Il aura pour objectif de définir une stratégie de développement et de renouvellement de l'offre culturelle et muséale, de renforcer la mise en valeur des expositions et des collections, et d'insuffler une nouvelle dynamique au musée. À l'issue de ce PSC, une seconde phase de travaux sera engagée afin de reconfigurer les espaces libérés par les archives et de leur attribuer de nouveaux usages.

Le planning prévisionnel de l'opération globale est établi comme suit :

- Études de projet et lancement de la consultation des entreprises : de juillet 2026 au printemps 2027,
- Aménagement du site ITRON : courant 2027,
- Première tranche de travaux au musée : été 2027.

Vous êtes ainsi invités à vous prononcer sur :

- L'engagement du projet de restauration du musée historique, notamment la réalisation des interventions prioritaires relatives aux menuiseries et des travaux induits,
- L'aménagement provisoire de l'ancien site ITRON en vue d'y accueillir temporairement les archives historiques et administratives,
- Le recours au mécénat privé dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

DELIBERATION

Le Conseil municipal,
sur la proposition du rapporteur,

APPROUVE la poursuite du programme de restauration du musée historique, incluant l'étude de maîtrise d'œuvre et la nouvelle tranche de travaux.

APPROUVE le programme de travaux portant sur la restauration des menuiseries extérieures, des vitraux et des travaux induits, pour un montant estimatif de 2 530 000 € TTC.

APPROUVE le transfert temporaire des archives vers l'ancien site ITRON et les aménagements nécessaires, pour un montant estimatif de 420 000 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche nécessaire auprès de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH), en vue de formaliser, par voie de convention, les conditions d'occupation du site ITRON.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la participation financière de l'État, de la Région Grand Est, de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Fondation du Patrimoine et de tout autre partenaire financier public ou privé et à signer tout document relatif à ces participations.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à organiser, avec la Fondation du Patrimoine, une souscription publique pour contribuer au financement des travaux du musée historique.

VOTE l'autorisation de programme, les crédits de paiement et le plan de financement prévisionnel suivants :

N° AP	Intitulé de l'opération	AP en €	CP 2026 en €	CP 2027 en €	CP 2028 en €	CP 2029 en €	CP 2030 en €	CP 2031 en €
2026/01/02	Restauration du Musée historique (tranche 2)	2 950 000	100 000	900 000	700 000	600 000	500 000	150 000
	Financement	2 950 000	100 000	900 000	700 000	600 000	500 000	150 000
	Etat-DSIL - Fonds Vert	500 000	0	200 000	100 000	100 000	100 000	0
	Région Grand Est	420 000	0	120 000	100 000	100 000	100 000	0
	Fondation du patrimoine/mécènes	200 000	0	50 000	50 000	50 000	50 000	0
	FCTVA (*)	483 918	0	16 404	147 636	114 828	98 424	82 020
	Emprunt/Autres ressources Propres	1 346 082	100 000	513 596	302 364	235 172	151 576	67 980

(*) : 24 606 € perçus en 2032

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026-CM-091	MUSEE HISTORIQUE : poursuite du programme de restauration et lancement d'une nouvelle phase de travaux	
Pour	38	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	
Résultat du vote	ADOpte A L'UNANIMITE	

DEBAT

Mme la Conseillère municipale Élodie SCHWARTZ

On a juste une petite question qui nous a été posée pas mal de fois pour savoir si le financement des travaux du musée historique ne pourrait pas passer par une partie de financement participatif, comme cela a été fait pour l'installation de panneaux solaires de l'hôpital et les travaux du réseau de chaleur urbain.

Et également, s'il n'était pas envisageable d'utiliser un autre bâtiment peut-être déjà adapté plutôt que d'investir dans l'aménagement temporaire du site prévu ?

Mme la Conseillère municipale Agnès JULLY

Monsieur le maire, chers collègues élus, mesdames et messieurs, en tant que membre de la commission culture, mais aussi en tant que citoyenne, soucieuse des bienfaits de la culture sur notre quotidien, je ne peux que saluer cette présente délibération portant sur cette poursuite du programme de restauration et ce lancement d'une nouvelle phase de travaux au musée historique. Notre musée occupe une place unique dans le patrimoine alsacien et mérite cette rénovation. Après la restauration de la coupole en 2023, de la verrière en 2024, les travaux lancés en octobre 2025 ont vocation à garantir la préservation durable du bâtiment et de ses collections.

Préserver, restaurer et valoriser notre patrimoine, c'est affirmer l'identité de Haguenau et renforcer son rayonnement. Le volet du musée avec ses couleurs remarquables sera bientôt remis en place la semaine prochaine, je crois. Les cadrans de l'horloge qui ont retrouvé tout leur éclat, la réfection de la toiture, la restauration des pierres de taille contribuent à affirmer cette identité et en faire la fierté de notre ville.

Ces joyaux architecturaux et patrimoniaux constituent l'âme de notre cité et méritent une attention particulière. Il y a 120 ans, le musée a été pensé comme un lieu de transmission via des collections, des savoirs et une histoire. Cette vocation est toujours au cœur de ce lieu.

Mais conçu à une autre époque, le musée ne répond plus aux exigences actuelles de

conservation de ses collections, de ses archives, de ses trésors. L'humidité, comme l'a dit notre collègue de l'adjoint à la culture, les menuiseries anciennes et les variations de température fragilisent progressivement les collections. Il ne s'agit donc pas d'une dépense facultative, mais d'une intervention nécessaire.

Engager une nouvelle phase de travaux, c'est faire le choix de la responsabilité et de la prévoyance maintenant. Cette nouvelle phase de travaux est indispensable pour préserver durablement un patrimoine qui appartient à tous. Investir aujourd'hui dans l'entretien du bâtiment, la protection des collections labellisées musée de France et la conservation des archives publiques, c'est garantir la transmission aux générations futures et assumer pleinement les missions qui incombent à notre collectivité.

Je vous invite donc à voter favorablement pour cette délibération portée par M. Lucas DORSCHNER.

M. le Conseiller municipal Jean-Philippe WAGNER

Monsieur le maire, mes chers collègues, la rénovation du musée historique est un chantier nécessaire, comme on vient de le redire, pour notre patrimoine et nous comprenant évidemment l'obligation technique de déplacer temporairement nos archives municipales. Cependant, cette délibération nous demande d'acter une enveloppe de 420 000 euros pour aménager, sécuriser et climatiser une partie de l'ancien site Ytron, boulevard Pasteur. C'est une somme importante pour une solution présentée comme purement transitoire.

Aussi, une question se pose légitimement. Puisque la collectivité s'apprête à réaliser des investissements lourds pour rendre ses locaux industriels conformes aux exigences strictes de conservation des documents, pourquoi ne pas pousser la réflexion plus loin et envisager d'y installer définitivement nos archives ? Nos archives s'enrichissent chaque année.

Le musée historique, même rénové, finira par manquer de place. L'ex-site Ytron offre de grandes surfaces évolutives. Depuis, dépenser près d'un demi-million d'euros pour des aménagements que l'on démontrera dans quelques années peut interroger nos concitoyens.

Pérenniser ce site permettrait d'amortir cet investissement sur le long terme. Si un transfert total et définitif pose des problèmes de normes ou de personnel, a-t-on au moins étudié une solution intermédiaire ? Par exemple, y laisser définitivement les archives contemporaines et futures, gourmandes en espaces, et ne ramener au musée que les fonds historiques.

Je prends l'exemple de la ville de Brumath. En résumé, M. le maire, plutôt que de subir ce déménagement comme une contrainte coûteuse et temporaire, ne devrions-nous pas en faire une opportunité pour l'aménagement à long terme de nos services ?

Quel est le devenir de cette portion du site Ytron après les travaux du musée ? Est-ce que la DRAC a été mise au courant et a donné son aval ?

M. le Maire Claude STURNI

Merci pour vos questions et vos interventions. Tout d'abord, le financement participatif ou le budget participatif, peu importe, il faut avoir en tête que quand le centre hospitalier, qui a peut-être marqué vos esprits, l'a lancé dans un contexte de financement en alternative à un financement bancaire. Il y a bien derrière un remboursement des fonds qui ont été alloués au centre hospitalier.

Nous n'en sommes pas à ce stade-là. Par contre, pour trouver des sources de financement qui impliquent la population, c'est le principe retenu avec la Fondation du patrimoine dans d'autres modalités, mais ça permet de mobiliser l'épargne avec la perspective de la défiscalisation des moyens confiés à la Fondation du patrimoine. Dans le même esprit, nous évaluons l'intérêt de porter le projet du musée historique comme candidat au loto du patrimoine, puisqu'il y a chaque année ce genre de possibilités, même si on voit bien que les projets sont souvent des projets plutôt dans la ruralité.

Nous n'avons pas imaginé un financement par l'emprunt au niveau des habitants. Par contre, nous avons évidemment examiné toutes les alternatives possibles, puisqu'il fallait sortir les archives pendant la phase travaux et se dire où les mettre pour minimiser le coût, même si c'est sur cinq ans d'une telle sortie, et en même temps, pouvoir garder une forme d'accès à ces archives, puisque ce n'est pas simplement un stockage, c'est aussi la possibilité pour des chercheurs, notamment, de consulter ces archives qui sont historiques, mais pas que. De temps en temps, on est aussi sollicité pour consulter des archives plus contemporaines.

Si on vous propose Ytron, c'est parce que c'est la solution qui était la moins chère et qui pouvait se concrétiser dans les mois qui viennent, sans repousser à trois ans des travaux qui s'avèrent absolument nécessaires aujourd'hui. Évidemment, dans ce contexte-là, on a travaillé avec la DRAC, elle a été consultée, elle est partie prenante de l'ensemble du projet, y compris l'aspect archives.

Pourquoi on n'a pas projeté tout de suite une version définitive ? Je le dis d'emblée, parce qu'il pourrait y avoir des perspectives autres, mais ça mobiliserait d'emblée des moyens que je ne pense pas pouvoir dégager pour l'instant. Construire, vous aviez évoqué Brumath, il y a effectivement des communes, il y a la CEA aussi qui construit des bâtiments spécifiques, mais il faut reconnaître que c'est des grosses enveloppes et que je pense qu'à ce stade-là, il me paraissait prématuré de projeter une construction définitive d'un bâtiment pour nos archives.

Je précise aussi que les 5 années qui viennent, en tout cas les 3-4 premières peut-être, doivent aussi nous permettre de travailler le projet scientifique et culturel, PSC, qui est quelque chose que nous travaillons avec la DRAC et qui permettra peut-être aussi de mieux comprendre comment les archives, en lien avec les collections du musée, s'insèrent dans un ensemble unique.

Effectivement, la question peut être : est-ce qu'à terme les archives font partie intégrante des missions d'un musée, ou au contraire est-ce que ça peut être, comme vous l'évoquez, une partie dans le musée, une partie sous d'autres formes. C'est le PSC qui est à faire dans les prochaines années qui nous permettra de trancher cette question-là.

M. le Conseiller municipal Jean-Philippe WAGNER

Sur le point, que deviendra le site Ytron une fois que les archives seront remises au musée historique ?

M. le Maire Claude STURNI

Comme M. Lucas DORSCHNER le disait, le site Ytron est un site qui appartient à l'agglomération. Il a une vocation économique. C'est pour cela qu'à un moment donné, on avait acquis ce bâtiment.

Pour la localisation, c'est vrai, on préférerait que ça soit à proximité du musée. Si ce n'est pas dans le musée même, il y a sans doute des pistes qu'il faudra creuser le moment venu. La perspective, en tout cas avec l'agglomération, c'est quand même de rendre, à un moment donné, les parcelles et le bâtiment qui seraient mobilisés pendant ces années, à sa destination initiale.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix ce rapport et la poursuite du programme de restauration avec le lancement d'une nouvelle phase de travaux pour le musée historique. Qui est pour ? Contre ? Et qui s'abstient ? Unanimité.

N° délibération	2026-CM-092	Titre	TRAVAUX DE RENOVATION DES SALLES DES CORPORATIONS ET DE LA DOUANE
Rapporteur	M. Guillaume SCHWARTZ, Conseiller délégué		
Service référent	Direction de la Construction et du Patrimoine		
Nomenclature Préfecture	9.1		
Nomenclature Préfecture	Autres domaines de compétences des communes		

Deux équipements structurants à préserver et adapter aux usages actuels

Situées au cœur du centre-ville, la Salle des Corporations et la Salle de la Douane constituent deux équipements majeurs de la vie collective hagenovienne.

Au-delà de leur valeur patrimoniale, ces deux bâtiments remplissent aujourd'hui des fonctions essentielles pour la population. Ils accueillent quotidiennement :

- la restauration scolaire,
- des réceptions et événements familiaux,
- des manifestations culturelles et associatives (expositions, salons, réunions publiques, animations),
- des activités régulières des associations locales.

Cette fréquentation soutenue, conjuguée à l'ancienneté des bâtiments, rend désormais nécessaire une intervention globale afin de renforcer la sécurité des usagers, la qualité d'accueil, la durabilité des équipements et leur adaptation aux exigences actuelles.

Salle des Corporations

Équipement polyvalent fortement sollicité, la Salle des Corporations présente aujourd'hui plusieurs désordres liés à son ancienneté et à l'intensité de son utilisation.

Constats

- Le parquet existant présente un état d'usure avancé, incompatible à terme avec un usage intensif et quotidien.
- Son entretien devient complexe et sa durabilité n'est plus garantie.
- L'acoustique actuelle génère une réverbération importante, source d'inconfort pour les usagers, en particulier lors de la restauration scolaire et des événements rassemblant un public nombreux.

Travaux envisagés

- Remplacement du parquet par un dallage en béton, solution plus résistante, durable et adaptée aux usages multiples et intensifs de la salle.
- Mise en œuvre d'un traitement acoustique complet comprenant :
 - un doublage en panneaux bois à claire-voie,
 - la pose de rideaux acoustiques,
 - l'installation de panneaux absorbants muraux et plafonniers.

Ces travaux permettront d'améliorer significativement les conditions d'utilisation de

la salle, tant en matière de sécurité que de confort sonore, et d'assurer sa pérennité pour les années à venir.

- Phasage des travaux

Afin de limiter l'impact sur les activités, les travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires d'été et de la Toussaint 2026 :

- 2026 :
 - réalisation du dallage béton,
 - doublage d'un mur,
 - pose d'une première série de panneaux acoustiques.Montant : 210 000 € TTC
- En 2027 :
 - complément du traitement acoustique (autres murs et installations de baffles plafonniers).Montant : 80 000 € TTC

Salle de la Douane

La Salle de la Douane, dont l'histoire remonte au XVI^e siècle, présente aujourd'hui des besoins d'intervention liés au vieillissement des matériaux et à l'évolution des normes et des attentes du public.

- Restauration des décors et amélioration des conditions d'accueil

Les fresques, décors muraux et éléments en staff montrent des altérations dues au temps. Leur état nécessite une restauration afin d'éviter toute dégradation supplémentaire.

Par ailleurs :

- L'éclairage actuel, ancien et énergivore, ne répond plus aux standards contemporains. Il génère une consommation importante et les ampoules de rechange deviennent aujourd'hui difficiles, voire impossibles, à se procurer, ce qui complique la maintenance et la continuité d'exploitation de la salle.
- Certains aménagements, notamment derrière l'estrade, masquent des éléments patrimoniaux qu'il convient de restaurer et de rendre à nouveau visibles.

Les travaux proposés comprennent :

- la restauration des fresques et éléments en staff,
- la mise en place d'un éclairage adapté,
- la restitution des éléments aujourd'hui dissimulés.

Montant : 80 000 € TTC

- Mise à niveau du hall d'accueil et des circulations

Le hall d'entrée et la cage d'escalier présentent un état et des aménagements qui ne répondent plus aux exigences actuelles en matière d'accueil, de sécurité et de fonctionnalité.

Les interventions envisagées comprennent :

- la réfection des sols,
- la reprise des marches et garde-corps,
- la modernisation de l'éclairage,
- la rénovation des parements muraux,
- l'encloisonnement des vestiaires afin d'améliorer la sécurité des effets personnels.

Ces travaux visent à mettre l'ensemble du bâtiment en cohérence avec les usages actuels et à garantir des conditions d'accueil adaptées au public.

Montant : 80 000 € TTC

Les interventions seront programmées en fonction des périodes de fermeture de la salle afin de limiter les perturbations pour les organisateurs et les usagers.

Les travaux pourront s'étendre sur une durée minimale de 10 à 12 semaines, réparties en plusieurs périodes au cours de l'année 2027, voire se prolonger en 2028.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'engagement des travaux de rénovation et d'embellissement des salles emblématiques du centre-ville de Haguenau, tels que présentés dans le rapport.

DELIBERATION

Le Conseil municipal,

sur la proposition du rapporteur,

APPROUVE le lancement des travaux de rénovation des salles des Corporations et de la Douane.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les concours financiers et partenariats institutionnels auprès de l'État, de la Région Grand Est, de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Fondation du Patrimoine, ainsi que de tout autre partenaire public ou privé, et à signer tout acte afférent.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026-CM-092	TRAVAUX DE RENOVATION DES SALLES DES CORPORATIONS ET DE LA DOUANE	
	Pour	38
	Contre	0
	Abstention	0
	Ne prend pas part au vote	0
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

M. le Conseiller municipal Jean-Philippe WAGNER

Monsieur le maire, chers collègues, je voudrais revenir sur les travaux évoqués concernant les salles des Corporations et de la Douane. Soyons clairs, entretenir notre patrimoine communal est une obligation. Lorsqu'un bâtiment vieillit, la collectivité doit intervenir.

Les deux salles dont nous discutons ce jour sont essentielles actuellement pour notre ville. Concerts, mariages, cantines, même si sur cette dernière utilisation nous avons recueilli pendant la campagne de nombreuses critiques. Mais au-delà de l'entretien, c'est la stratégie qui doit nous interroger.

Nous continuons à investir des sommes importantes dans des équipements conçus pour des usages qui ne sont plus toujours ceux d'aujourd'hui. Les rénover prolonge leur durée de vie mais ne répondent pas à la question essentielle : correspondent-ils encore aux besoins de Haguenau pour les vingt ou trente prochaines années ? À force de raisonner uniquement en rénovation, nous risquons de mettre des pansements sur des équipements déjà en partie dépassés sans engager la réflexion sur les infrastructures dont notre ville aura réellement besoin demain.

Haguenau est une ville centre, attractive, dynamique avec une vie associative, économique et culturelle forte. Cette réalité doit se traduire dans nos choix d'équipements. Lors de la campagne municipale, nous avons proposé une véritable salle du Conseil, adaptée à la taille de notre collectivité, au débat démocratique et à l'accueil du public.

Nous devons aussi poser la question d'un équipement multifonction structurant, un lieu moderne, modulable, capable d'accueillir manifestations culturelles, congrès, assemblées associatives, événements économiques, conférences ou cérémonies institutionnelles. Trop souvent, des projets sont limités, déplacés ou organisés dans des conditions imparfaites, faute d'un équipement adapté aux attentes actuelles. La question n'est donc pas de savoir s'il faut entretenir la salle des Corporations ou la Douane, bien sûr qu'il le faut.

La vraie question est de savoir si nous voulons seulement maintenir l'existant ou préparer l'avenir. Investir dans l'avenir, ce n'est pas seulement réparer, c'est anticiper les besoins, accompagner le développement de la ville et se donner les moyens de nos ambitions. Haguenau mérite que ce débat soit ouvert, la rénovation nécessaire, mais elle ne peut pas tenir lieu de projet.

Une ville se construit aussi par la vision qu'elle porte pour les générations à venir. Merci.

Mme la Conseillère municipale Élodie SCHWARTZ

C'est une question pour savoir si la salle des corporations est isolée thermiquement et, si non, est-ce que cette rénovation est également prévue dans les prochains temps ?

Et concernant le dallage béton, est-ce qu'il n'y avait pas une alternative encore plus durable mais peut-être aussi plus esthétique ?

Mme la Conseillère municipale Victoria ZIEGLER

Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaite vous livrer un témoignage, celui d'une élève directement concernée, ma fille, qui fréquente depuis 4 ans la cantine de la salle des Corporations. Comme beaucoup d'enfants, elle décrit un lieu vivant et très animé, avec un niveau sonore important lié notamment à la réverbération qui pousse chacun à élever la voix. Elle évoque également des aspects très concrets du quotidien, comme le sol parfois glissant les jours de pluie.

Ses mots d'enfant illustrent bien les enjeux identifiés. Les équipements sont très utilisés, essentiels à la vie quotidienne et méritent aujourd'hui d'être modernisés et adaptés. Les travaux proposés vont clairement dans le bon sens.

Ils permettront d'offrir à l'ensemble des usagers un cadre plus confortable et plus sûr. Plus largement, cette délibération affirme une ambition pour nos équipements publics. La salle de la Douane mérite elle aussi une rénovation à la hauteur de ses usages et de sa valeur patrimoniale.

La restauration des décors, la modernisation de l'éclairage et des espaces d'accueil permettront à la fois de préserver notre patrimoine et d'améliorer concrètement l'expérience des usagers. Ces propositions traduisent une volonté claire : améliorer des lieux structurants de la vie haguenovienne pour qu'ils restent attractifs, fonctionnels et agréables pour tous, enfants, familles, associations et organisateurs d'événements.

M. le Maire Claude STURNI

Merci. Quelques éléments de réponses lorsque j'ai compris complètement l'intervention. Monsieur WAGNER, vous parlez de la stratégie alors clairement, la stratégie aujourd'hui c'est d'assurer la pérennité de deux équipements qui font partie des services attendus par la population, des services publics de restauration par exemple pour la salle des Corporations et si vous considérez le nombre de manifestations qui ont lieu ici, dans une jauge qui correspond aux besoins, je pense que personne n'imagine que les travaux ici ne soient pas justifiés.

Vous évoquez d'autres ambitions, d'autres envies, vous n'êtes pas les seuls à avoir évoqué des perspectives dans le cadre de la dernière campagne des municipales donc c'est simplement pas aujourd'hui le sujet et que même si des perspectives et nous y travaillons d'un autre équipement plus structurant pour reprendre votre mot pouvait s'imaginer, il n'en reste pas moins qu'on ne peut pas fermer ni la salle des corporations qui sert en particulier comme le disait Mme Victoria ZIEGLER à la restauration scolaire et qui va servir encore pendant quelques années à la restauration scolaire puisque même si avec la Communauté d'Agglomération nous avançons progressivement pour rajouter des structures et des accueils périscolaires directement au contact de l'équipement scolaire lui-même il n'en reste pas moins vrai que de façon raisonnable une partie des écoliers du centre-ville continueront encore à manger dans la salle des corporations.

Et au-delà des écoliers, il y a aussi toutes les manifestations associatives qui se traduisent par tel ou tel déjeuner, dîner qu'il soit caritatif ou simplement de loisirs. Donc je pense que le format de la salle des Corporations aujourd'hui, on en a besoin. Et c'est bien pour ça que je vous propose d'apporter cette somme-là pour améliorer l'équipement.

Je le dis d'emblée là, on a quelques centaines de milliers d'euros. Un équipement structurant, je ne sais pas exactement à quoi vous faisiez allusion mais c'est évidemment des millions voire des dizaines de millions d'euros. Donc ce sont deux proportions qui ne sont pas du tout pas du tout comparables.

Madame SCHWARTZ vous nous parliez de l'isolation thermique à la salle des Corporations. Effectivement, la salle des Corporations a déjà fait l'objet de travaux d'isolation thermique, ce qui fait d'ailleurs que l'expérience des enfants pendant la canicule montre que l'équipement a bien tenu. C'est vrai que c'est un environnement qui reste acceptable, même par grande chaleur.

Pour ce qui est de l'alternative du sol, on a évidemment regardé tout ce qui pouvait exister en termes de durabilité. Là, il en va d'abord de la fonction et du rapport coût-bénéfice de telle ou telle solution. C'est vrai qu'il y a peut-être encore d'autres types de revêtements, mais qui seraient nécessairement plus coûteux.

Mais on a comparé avec des solutions ou d'autres équipements qui auraient un tel revêtement, et ce sont des revêtements qui sont tout à fait agréables, y compris visuellement. S'il n'y a pas d'autres interventions, on met ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

N° délibération	2026-CM-093	Titre	FORÊT INDIVISE DE HAGUENAU : renouvellement de la convention de gestion financière et comptable
Rapporteur	M. Christophe STURTZER, Adjoint au Maire		
Service réfèrent	Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement		
Nomenclature Préfecture	8.8		
Nomenclature Préfecture	Environnement		

En application des dispositions réglementaires du Code Forestier, relatives aux forêts et terrains indivis soumis au régime forestier, l'Office national des forêts (ONF) assure la gestion de la forêt indivise de Haguenau dans les mêmes conditions que celle des forêts domaniales.

L'ONF est donc légalement habilité à gérer l'indivision et à effectuer les opérations de recettes et de dépenses pour le compte de l'indivision selon un partage par moitié.

Afin de faciliter ces opérations comptables issues de la forêt indivise de Haguenau dans le respect de l'annualité comptable, la Ville et l'ONF, ont conclu dès 2011 une convention de gestion financière et comptable permettant de cadrer le traitement de ces opérations par l'ONF pour son propre compte et pour le compte de la Ville.

La convention précise également la nature et le mode de calcul des rémunérations dues par la Ville à l'ONF.

La dernière convention est arrivée à échéance en date du 31 décembre 2025. Le projet de convention proposé pour les 5 années à venir est annexé à la présente délibération.

Ce dernier a fait l'objet de précisions afin de faciliter la gestion financière et comptable pour une meilleure prise en compte des différents enjeux de la forêt indivise. La nouvelle convention prévoit ainsi l'instauration d'une possibilité de dérogation au traitement des opérations de dépenses, liée à des projets spécifiques (hors investissement) ne relevant pas des missions au titre desquelles l'ONF assure la gestion complète de la forêt indivise dans le cadre de la mise en œuvre du document d'aménagement. La convention actualise également les tarifs d'honoraires de maîtrise d'œuvre (non actualisés depuis 2011) et instaure un cadre pour la gestion des demandes de subventions nationales.

Au titre de la mise en œuvre de la convention, l'ONF percevra une rémunération annuelle de 57 284 € HT augmentée de la TVA en vigueur. Ce montant est révisable annuellement en fonction de l'évolution de l'indice d'ensemble des traitements bruts de la fonction publique.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de la convention de gestion financière et comptable établie entre la Ville et l'ONF pour la forêt indivise de Haguenau.

DELIBERATION

Le Conseil municipal,

sur la proposition du rapporteur,

APPROUVE le renouvellement de la convention de gestion financière et comptable liant l'ONF et la Ville de Haguenau pour la forêt indivise de Haguenau.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2026-CM-093	FORÊT INDIVISE DE HAGUENAU : renouvellement de la convention de gestion financière et comptable	
Pour	38	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	
Résultat du vote	ADOpte A L'UNANIMITE	

N° délibération	2026-CM-094	Titre	LOT DE CHASSE COMMUNAL N° 2 : remplacement d'un associé
Rapporteur	M. Christophe STURTZER, Adjoint au Maire		
Service réfèrent	Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement		
Nomenclature Préfecture	8.8		
Nomenclature Préfecture	Environnement		

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des charges Type, la Ville de Haguenau a procédé en 2023 au renouvellement des locations de la chasse sur le territoire communal pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033.

L'attribution du lot de chasse communal n° 2 à l'association de chasse du Nonnenhof a été approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 13 novembre 2023. Une convention a été signée en ce sens.

Lors de l'Assemblée générale de l'association qui s'est tenue le 19 avril 2026, M. Brice Hausser, a exprimé son souhait de se retirer de l'association. L'association de chasse souhaite accueillir un nouveau partenaire en remplacement. Il s'agit de M. Grégoire Boulanger, domicilié à Bischwiller.

L'article 10 du cahier des charges Type prévoit des conditions de domiciliation. 50% des associés-chasseurs doivent résider à moins de 120 km de la Ville de Haguenau.

Étant entendu que cette condition est remplie, que M. Grégoire Boulanger dispose par ailleurs d'un permis de chasser en cours de validité, qu'il n'a fait l'objet d'aucune condamnation, infraction ou contravention au titre de la police de la chasse, de la nature ou du Schéma départemental de gestion cynégétique, la commission consultative communale de la chasse (4C), consultée le 2 juin 2026, a émis un avis favorable à la candidature du nouvel associé.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la candidature de M. Grégoire Boulanger comme nouvel associé pour le lot de chasse communal n°2.

DELIBERATION

Le Conseil municipal,
sur la proposition du rapporteur,

APPROUVE le nouvel associé, M. Grégoire Boulanger pour l'association de chasse du Nonnenhof, locataire du lot de chasse communal n°2.

CHARGE M. le Maire ou son représentant de toutes les formalités administratives.

2026-CM-094	LOT DE CHASSE COMMUNAL N° 2 : remplacement d'un associé	
	Pour	36
	Contre	0
	Abstention	2
Ne prend pas part au vote		M. Frédéric STAUT , Mme Elodie SCHWARTZ .
		0
Résultat du vote		ADOpte

N° délibération	2026-CM-095	Titre	FONDS VERT 2026 : demande de subventions
Rapporteur	Mme Christine SCHMELZER, Adjointe au Maire		
Service référent	Direction des Finances et des Achats		
Nomenclature Préfecture	7.5		
Nomenclature Préfecture	Subventions		

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », instauré par la loi de Finances pour 2023, a été reconduit en 2026.

Ce dispositif vise à soutenir financièrement les investissements locaux s'inscrivant dans les thématiques suivantes :

- l'adaptation au changement climatique des territoires : prévention des inondations, des risques cycloniques, des feux de forêts, renaturation, restauration de la nature...,
- l'électrification des usages : rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, mobilités durables ...,
- l'amélioration du cadre de vie : recyclage foncier, amélioration de la qualité de l'air dans les agglomérations, mobilités durables en territoires ruraux

La Ville de Haguenau souhaite émarger au « Fonds Vert » pour les trois projets suivants, également inscrits au Plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord :

- la rénovation du Musée Historique ; cette opération est estimée à 2 458 333 euros HT,
- l'amélioration du confort d'été à l'école élémentaire Saint-Nicolas avec la mise en place de déstratificateurs d'air ; cette opération est estimée à 46 815 euros HT,
- la réalisation d'une étude thermique au gymnase Musau ; cette étude est estimée à 12 500 euros HT.

Vous êtes invités à vous prononcer sur ces propositions.

DELIBERATION

Le Conseil municipal,
sur la proposition du rapporteur,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la participation financière de l'Etat au titre du « Fonds Vert », et de tout autre partenaire financier, pour les opérations suivantes :

- la rénovation du Musée Historique,
- l'amélioration du confort d'été à l'école élémentaire Saint-Nicolas avec la mise en place de déstratificateurs d'air,
- la réalisation d'une étude thermique au gymnase Musau,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération,

APPROUVE les plans de financement prévisionnels suivants :

Musée Historique : travaux de restauration	
Coût prévisionnel de l'opération HT	2 458 333 €
Recettes prévisionnelles	2 458 333 €
<i>Etat - Fonds Vert</i>	500 000 €
<i>Région Grand Est</i>	420 000 €
<i>Fondation du Patrimoine - mécénat</i>	200 000 €
<i>Autres Fonds propres/Emprunt</i>	1 338 333 €

École élémentaire Saint-Nicolas : amélioration du confort d'été - mise en place de déstratificateurs	
Coût prévisionnel de l'opération HT	46 815 €
Recettes prévisionnelles	46 815 €
État - Fonds Vert	23 407 €
Autres Fonds propres/Emprunt	23 408 €

Gymnase Musau : étude thermique	
Coût prévisionnel de l'opération HT	12 500 €
Recettes prévisionnelles	12 500 €
État - Fonds Vert	6 250 €
Autres Fonds propres/Emprunt	6 250 €

2026-CM-095 Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	FONDS VERT 2026 : demande de subventions	
	38	
	0	
	0	
	0	
Résultat du vote	ADOpte A L'UNANIMITE	

DEBAT

M. le Conseiller municipal Frédéric STAUT

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers et conseillères, ce sujet arrive dans un contexte climatique et politique particulier. Pour cause d'austérité budgétaire, le Fonds vert a été divisé par trois par l'État en trois ans. En effet, il est passé d'environ 2,5 milliards à 837 millions d'euros en 2026.

Ce Fonds vert est destiné à permettre aux collectivités de financer des travaux pour

limiter le réchauffement climatique ou pour s'y adapter. Nous ne doutons pas de l'importance de l'isolation thermique du musée historique. Mais, pour s'adapter au changement climatique, il nous semble qu'il faut passer à une vitesse supérieure.

La canicule nous avertit chaque année. Il nous semble aussi qu'une seule école est concernée par des financements du Fonds vert cette année, d'après l'ordre du jour : l'école élémentaire Saint-Nicolas. Nous sommes pour la mise en place d'un plan plus ambitieux de rénovation des bâtiments scolaires et périscolaires, afin d'éviter les classes étuves et d'offrir des conditions dignes à nos enfants et aux salariés. Le temps presse. Il faut donc être à la hauteur pour l'avenir. L'urgence climatique exige une transformation profonde de notre organisation de société.

Parmi les projets déposés cette année au Fonds vert, certains n'ont-ils pas été retenus par la Ville faute de crédits disponibles ? Deuxième question également : existe-t-il un plan pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments municipaux, avec une priorisation des besoins identifiés ? Si oui, peut-on en avoir communication ?

M. le Maire Claude STURNI

Monsieur STAUT, je vous rejoins sur le fait que le Fonds vert fonde et, en disant ça, j'avais dans mon bureau, pas plus tard que cet après-midi, la secrétaire générale de la préfecture et je m'en suis fortement ému, inquiété. Je trouve que c'est une très mauvaise idée que de réduire ce Fonds vert. Pour autant, l'État fonctionne avec les éléments de la loi de finances et, en l'occurrence, il nous appartient, à nous, en tout cas, de proposer des projets qui puissent cocher les cases, les critères en tout cas, qui sont ceux voulus par le dispositif du Fonds vert. Donc on peut évidemment venir avec d'autres projets, mais il faut les avoir et il faut les avoir au bon moment. Donc je pense que les trois projets, qu'on vous propose, cochent les cases et sont prêts à être lancés. Le Fonds vert n'a pas vocation à couvrir des enjeux ou des aspects pluriannuels.

Et j'entends dans votre remarque d'autres questions qu'on aura peut-être l'occasion d'aborder en fin de séance, notamment lorsque je vous rendrai compte de ce qui s'est passé sur le volet actions de la municipalité pendant le temps de la canicule. Mais je vous rassure, en tout cas, les bâtiments communaux sont analysés. Ils ont été analysés et ça nous fait sourire aujourd'hui, notamment sur le volet de la performance thermique d'hiver, avec ce qu'il fallait faire et ce qu'il faut continuer à faire dans une perspective d'économies d'énergie.

Se rajoute aujourd'hui la notion de confort d'été, d'adaptation des bâtiments à ce changement climatique qu'on comprend toujours mieux maintenant. On aura l'occasion de revenir là-dessus dans les prochains mois. Je vous propose de vous prononcer sur ces trois demandes de subvention au titre du Fonds vert.

Je le dis d'emblée, ce n'est pas parce qu'on demande qu'on va l'obtenir. J'ai bien compris que, du côté de l'État, les poches sont vides mais qui ne demande rien n'a rien. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de votre unanimité.

N° délibération	2026-CM-096	Titre	COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) : désignation des délégués de la Ville de Haguenau
Rapporteur	M. Claude STURNI, Maire		
Service réfèrent	Direction des Finances et des Achats		
Nomenclature Préfecture	7.10		
Nomenclature Préfecture	Divers		

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts dispose dans son alinéa IV, qu'il est créé, entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ses communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (entre la Communauté d'Agglomération et les communes) et déterminer les attributions de compensation des communes membres.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'identifier la nature et le montant des dépenses et des recettes liées aux compétences transférées qui ne sont plus supportées par les communes mais par la Communauté d'Agglomération ou vice-versa. Elle intervient, soit :

- à l'occasion d'un transfert de charges des communes vers la Communauté d'Agglomération (transfert de compétences) ou de la Communauté d'Agglomération vers les communes (restitution de compétences),
- lors de l'adhésion d'une nouvelle commune.

La CLECT propose également la fixation des attributions de compensation perçues ou dues par les communes.

Cette commission est composée de délégués issus des Conseils municipaux des communes membres de la CAH, chaque commune devant disposer au minimum d'un représentant.

Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau a procédé à la création de cette commission lors de la séance du 7 mai dernier, et fixé le nombre de délégués à 72 (soit un membre titulaire et un membre suppléant par commune membre).

Il appartient désormais au Conseil municipal de procéder à la désignation de deux représentants pour siéger au sein de la CLECT.

Il vous est proposé de désigner :

M. André ERBS comme membre titulaire de la CLECT,
Mme Christine SCHMELZER comme membre suppléante de la CLECT.

Vous êtes invités à vous prononcer sur cette proposition.

DELIBERATION

Le Conseil municipal,

sur la proposition du rapporteur,

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau du 7 mai 2026 portant création et composition de la CLECT,

DESIGNE M. André ERBS comme membre titulaire de la CLECT et **Mme Christine SCHMELZER** comme membre suppléante de la CLECT.

2026-CM-096 Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) : désignation des délégués de la Ville de Haguenau	
	31	
	0	
	7	M. Armand MARX , M. Jean-Philippe WAGNER , Mme Anne-Marie BOCK , Mme Elodie GRUAT , M. Sofiane JUNG-EL HAMLILI , M. Frédéric STAUT , Mme Elodie SCHWARTZ .
	0	
Résultat du vote		ADOPTE

N° délibération	2026-CM-097	Titre	COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE : désignation des représentants et approbation d'une convention d'objectifs
Rapporteur	M. Richard MERTZ, Conseiller délégué		
Service référent	Direction des Mobilités, de la Voirie et des Réseaux		
Nomenclature Préfecture	9.1		
Nomenclature Préfecture	Autres domaines de competences des communes		

L'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la création obligatoire d'une commission intercommunale pour l'accessibilité par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace ainsi que par les communes, dès lors que ces collectivités regroupent 5 000 habitants et plus.

Cette commission est composée notamment des représentants de la collectivité, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la collectivité.

Le même article du CGCT autorise les communes membres d'un EPCI, par convention conclue avec ce groupement, à confier à une commission intercommunale tout ou partie des missions d'une commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'EPCI. La commission intercommunale exerce alors ses missions dans la limite des compétences qui lui sont confiées.

Afin d'optimiser la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et de poursuivre une politique engagée et ambitieuse en faveur de ces personnes, la Communauté d'Agglomération de Haguenau a créé, par délibération du 7 mai 2026, une commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA), d'une durée limitée au prochain renouvellement général des conseils communautaire et municipaux.

Lors de la même séance, elle a approuvé la conclusion d'une convention entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les communes de Haguenau, Bischwiller, Brumath, Val de Moder et Schweighouse-sur-Moder, destinée à confier à la CIA les missions suivantes, prévues par le CGCT :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant des parties à la convention, de la voirie communautaire et municipale, des espaces publics communautaires et municipaux et des transports du réseau intercommunal.
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur les territoires communaux et intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux

personnes handicapées et aux personnes âgées.

- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées sur le territoire des communes parties à la convention.
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, dans tous les domaines (cadre bâti, voirie, espaces publics, transports). - Établir un rapport annuel d'activité, présenté devant chaque assemblée délibérante, et transmis au représentant de l'État dans le département, au président du Conseil départemental du Bas-Rhin, au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Un projet de convention est joint à la présente délibération.

La composition complète de la CIA sera déterminée par arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, président de la commission. Cette commission comprendra des conseillers communautaires, des conseillers municipaux des communes membres, ainsi que des représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées, les personnes âgées, les acteurs économiques et d'autres usagers des collectivités signataires de la convention.

Afin d'éviter la coexistence de plusieurs commissions pour l'accessibilité, il est proposé que le Conseil municipal approuve la conclusion de cette convention, et qu'il désigne 5 représentants au sein de la CIA.

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

- M. Richard MERTZ
- M. Marc ANDRÉ
- M. Claude RAU
- M. Christian GUETH
- M. Guillaume SCHWARTZ

Vous êtes invités à vous prononcer sur ces propositions.

DELIBERATION

Le Conseil municipal,
sur la proposition du rapporteur,

DÉCIDE de ne pas créer de commission communale pour l'accessibilité.

DÉCIDE de déterminer le nombre de ses représentants à la commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA) créée par la Communauté d'Agglomération de Haguenau à 5 conseillers municipaux.

DÉSIGNE les membres suivants à la CIA :

- **M. Richard MERTZ**
- **M. Marc ANDRÉ**
- **M. Claude RAU**
- **M. Christian GUETH**
- **M. Guillaume SCHWARTZ**

DÉCIDE d'approuver le projet de convention d'objectifs à conclure entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les communes de Haguenau, Bischwiller, Brumath, Val de Moder et Schweighouse-sur-Moder, tel qu'annexé au présent rapport.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et à prendre toutes décisions afférentes à son application.

2026-CM-097	COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE : désignation des représentants et approbation d'une convention d'objectifs	
Pour	30	
Contre	5	M. Armand MARX , M. Jean-Philippe WAGNER , Mme Anne-Marie BOCK , Mme Elodie GRUAT , M. Sofiane JUNG-EL HAMLILI .
Abstention	3	M. Frédéric STAUT , Mme Elodie SCHWARTZ , M. Marc WOLFF .
Ne prend pas part au vote	0	
Résultat du vote	ADOPTE	

DEBAT

M. le Maire Claude STURNI

En l'occurrence la réflexion autour de l'accessibilité, que ce soit d'ailleurs une accessibilité de bâtiment ou de voirie, les sujets sont souvent imbriqués. C'est pour ça que déjà dans le passé, l'agglomération et un certain nombre de communes avaient souhaité travailler ces sujets-là ensemble.

Je vous fais part de candidatures pour composer les cinq représentants pour la ville de Haguenau.

Il s'agit sans surprise d'élus qui ont des délégations : M. Richard MERTZ, M. Marc ANDRE, M. Christian GUETH, M. Claude RAU et M. Guillaume SCHWARTZ.

Est-ce que quelqu'un souhaitait intervenir ?

M. le Conseiller municipal Frédéric STAUT

Nous souhaitions savoir si elle était également ouverte aux élus d'opposition ?

M. le Maire Claude STURNI

Non, puisque sur les cinq représentants désignés, je vous en ai proposé cinq, mais je vous rassure sur le fait qu'il y a chaque année l'occasion d'un débat ici, puisqu'il y aura des rapports annuels à présenter devant les instances, que ce soit l'agglomération ou les communes qui ont souhaité se joindre à cette démarche commune. Je mets aux voix ce point. Qui est contre ?

Cinq votes contre : M. MARX, M. WAGNER, Mme BOCK, Mme GRUAT et M. JUNG-EL HAMLILI.

Et trois abstentions : M. STAUT, Mme SCHWARTZ et M. WOLFF.

Alors, les cinq contre et puis les trois abstentions, sachant que Madame LIENHARDT ne nous a pas fait part de procuration.

N° délibération	2026-CM-098	Titre	RECAPITULATIF DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (affaires tarifaires et budgétaires, affaires foncières et domaniales, autres domaines)	
Rapporteur	M. Claude STURNI, Maire			
Service réfèrent	Direction des Affaires juridiques et de la Citoyenneté			
Nomenclature Préfecture	5.4			
Nomenclature Préfecture	Delegation de fonctions			

Par délibération n° 2026-CM-007 du 28 mars 2026, le Conseil municipal a donné délégation au maire pour prendre des décisions dans certains de ses domaines de compétence, conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Aux termes de l'article L.2122-23 du même code, le maire doit rendre compte, au Conseil municipal, des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

En conséquence, ces décisions sont communiquées aux membres du Conseil municipal comme suit :

1. DECISIONS RELATIVES AUX AFFAIRES FONCIERES ET DOMANIALES

Décision n°2026-DCM-029 du 17 avril 2026 portant conclusion d'une convention d'occupation temporaire au profit de la SAS Lithium de France pour l'implantation de 4 capteurs sismologiques en forêt indivise de Haguenau

Dans le cadre du démarrage d'un projet de recherche mené en partenariat avec l'Institut universitaire de Karlsruhe, la société Lithium de France souhaite implanter quatre capteurs sismologiques en forêt indivise de Haguenau.

Le projet vise à comparer les mesures géophysiques réalisées à l'aide d'une fibre optique avec celles issues de capteurs sismologiques conventionnels afin d'évaluer la robustesse de ces techniques d'analyse des sous-sols.

Cette demande est compatible avec les enjeux de préservation des sites Natura 2000 et l'aménagement forestier.

Par cette décision, la Ville, approuve la conclusion d'une convention d'occupation temporaire au profit de la société Lithium de France pour l'implantation en surface de quatre capteurs sismologiques en forêt indivise sur une emprise de 2 m² chacun, au niveau des parcelles forestières 1228, 1245, 1260 et 1266. La convention est conclue pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} mai 2026, moyennant une redevance de 1 600 euros, répartie à part égale entre les propriétaires indivis.

Décision n°2026-DCM-033 du 18 mai 2026 portant conclusion d'une convention d'occupation temporaire du chalet Saint-Hubert au profit de Monsieur Bruno BOOS

Monsieur Bruno BOOS est locataire du lot de chasse n°17B par voie de licence de

chasse. Par cette décision, la Ville approuve la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du chalet Saint-Hubert, situé en forêt indivise, parcelle forestière 226, au carrefour du Rendez-vous de Chasse, au profit de Monsieur Bruno BOOS pour les besoins liés à l'exploitation de la chasse sur le lot n°17B. Cette mise à disposition est consentie pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} avril 2026, moyennant une redevance annuelle de 885 euros. Le montant de la redevance sera révisé annuellement et réparti à part égale entre les indivisaires.

Décision n°2026-DCM-034 du 19 mai 2026 portant autorisation d'occupation temporaire en forêt indivise pour l'implantation d'un rucher au profit de Monsieur Jacky WAMBST

Par cette décision, la Ville approuve la conclusion d'une autorisation d'occupation temporaire au profit de Monsieur Jacky WAMBST, apiculteur, pour une surface de 15 m² de la parcelle forestière indivise n°109 pour l'implantation de 5 ruches. La mise à disposition est consentie à titre gracieux, pour la période du 07 mai 2026 au 31 décembre 2026.

Décision n°2026-DCM-035 du 26 mai 2026 portant conclusion d'une convention d'occupation temporaire en forêt indivise pour l'implantation d'un rucher au profit de Monsieur Jean Marcel LEONHARDT

Par cette décision, la Ville approuve la conclusion d'une autorisation d'occupation temporaire au profit de Monsieur Jean Marcel LEONHARDT, apiculteur, pour une surface de 30 m² de la parcelle forestière indivise n°35 pour l'implantation de 10 ruches. La mise à disposition est consentie à titre gracieux, pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2031.

Décision n°2026-DCM-039 du 08 juin 2026 portant conclusion d'une convention d'agrainage en forêt communale de Haguenau au profit de l'association de chasse Nonnenhof

Le Schéma départemental de gestion cynégétique (2026-2032) impose la conclusion d'une convention entre le locataire de chasse, le propriétaire foncier et le gestionnaire forestier, pour une durée de trois ans renouvelables, pour cadrer les modalités d'agrainage.

Par cette décision, la Ville autorise la conclusion d'une convention d'agrainage au profit de l'association de chasse Nonnenhof, locataire du lot de chasse communale n°2, pour une durée de trois ans renouvelables, permettant l'installation de deux postes d'agrainage fixes.

2. DECISIONS RELATIVES AUX AUTRES DOMAINES

Décision n°2026-DCM-021 du 23 avril 2026 portant renouvellement de l'adhésion à l'Institut du Droit Local (IDL)

L'Institut du Droit Local alsacien-mosellan offre à ses adhérents divers services destinés à promouvoir le droit local (consultations juridiques, édition de la revue du droit local, organisation de colloques...). Pour continuer à bénéficier de cet appui juridique et pour soutenir les activités de cette association, la Ville, par cette décision approuve le renouvellement de son adhésion à l'IDL à compter du 1^{er}

janvier 2026. La cotisation annuelle s'élève à 350 euros pour l'année 2026.

Décision n°2026-DCM-030 du 29 avril 2026 portant défense en justice des intérêts de la Ville : Usage de faux document administratif

Le service de l'état civil de la Ville de Haguenau a réceptionné le 22 décembre 2025 un courrier par lequel le Président du Centre de Gestion du Bas-Rhin attire l'attention sur la production par un agent du Centre de Gestion du Bas-Rhin, d'un acte d'état civil de la Ville de Haguenau, manifestement falsifié.

Par courrier du 09 janvier 2026, la Ville de Haguenau a procédé auprès de Madame la Procureure de la République près le Tribunal judiciaire de Strasbourg à une dénonciation de suspicion de fraude d'acte d'état civil sur la base de l'article 40 du code de procédure pénale. En parallèle, la Ville a déposé plainte auprès de la gendarmerie nationale le 15 janvier 2026 pour faux et usage de faux. La Ville est invitée à comparaître en même temps que l'auteur présumé devant le Tribunal judiciaire de Strasbourg en se constituant partie civile.

Par cette décision, la Ville charge Maître Christine MEYER, établie 23 rue Kembs à Strasbourg (67100) d'assurer la défense des intérêts de la Ville de Haguenau devant les juridictions judiciaires, en première instance comme en appel le cas échéant.

Décision n°2026-DCM-032 du 22 mai 2026 portant renouvellement de l'adhésion au conseil national des villes et villages fleuris

Par délibération du 22 mai 2017, le conseil municipal avait approuvé l'adhésion de la Ville de Haguenau au conseil national des villes et villages fleuris.

Par cette décision, la Ville renouvelle son adhésion au conseil national des villes et villages fleuris moyennant une cotisation annuelle de 495 euros pour l'année 2026.

DELIBERATION

Le Conseil municipal,

sur la proposition du rapporteur,

PREND ACTE des décisions dont il lui est rendu compte.

2026-CM-098	RECAPITULATIF DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (affaires tarifaires et budgétaires, affaires foncières et domaniales, autres domaines)	
Pour	38	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	
Résultat du vote	PREND ACTE	

N° délibération	2026-CM-099	Titre	RECAPITULATIF DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (commande publique)
Rapporteur	Mme Christine SCHMELZER, Adjointe au Maire		
Service réfèrent	Direction des Finances et des Achats		
Nomenclature Préfecture	1.1		
Nomenclature Préfecture	Marchés publics		

Par délibérations du 28 mai 2020 et du 28 mars 2026, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans certains de ses domaines de compétence, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délégation d'attribution concerne notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres.

Aux termes de l'article L. 2122-23 du même Code, le Maire doit rendre compte, au Conseil municipal, des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

En conséquence, ces décisions sont communiquées aux membres du Conseil municipal en annexe du présent rapport

DELIBERATION

Le Conseil municipal,

sur la proposition du rapporteur,

PREND ACTE des décisions dont il lui est rendu compte.

2026-CM-099	RECAPITULATIF DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (commande publique)	
Pour	38	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	
Résultat du vote	PREND ACTE	

DEBAT

M. le Maire Claude STURNI

Nous prenons acte. Il n'y a pas d'intervention sur ce sujet ? J'évoquais dans mon propos introductif le fait d'avoir quelques sujets en complément.

Il n'y a pas de vote sur ces sujets, mais néanmoins des points d'information. Le premier porte sur l'avancement d'un dispositif qui me paraissait important. J'évoquais, dès la séance d'installation, la mise en place d'élus référents de quartier, un projet que Mme Françoise DELCAMP, que je dois excuser ce soir, a pu travailler au cours des dernières semaines.

Cela répondra à une promesse que nous avons faite. Nous voulions une extension de l'action municipale au cœur de nos quartiers. Vous le savez, du nord au sud, notre ville est riche de ces quartiers, de leurs identités, de leurs dynamiques.

C'est avec conviction que nous avons voulu imaginer une présence encore plus directe et visible sur le terrain. Ces élus référents de quartier nous permettront de franchir une étape nouvelle, une étape importante. Il y aura treize quartiers que nous avons identifiés.

Un élu sera désigné au courant de l'été. Il sera le représentant, le prolongement de la municipalité. Un élu sans délégation spécifique, à l'exception de Mme Françoise DELCAMP qui, en tant qu'adjointe, sera elle-même l'élue référente d'un quartier.

En tout état de cause, dans chacun de ces treize quartiers, il y aura un élu qui connaît son quartier, soit parce qu'il y vit, soit parce qu'il y a vécu, soit encore parce qu'il y est attaché.

Derrière ce dispositif, il y a quatre objectifs qui nous guident :

- 1. Renforcer la proximité avec les habitants.*
- 2. Améliorer la circulation de l'information quand l'information est spécifique.*
- 3. Mieux identifier les attentes du terrain. On n'a jamais fini d'imaginer ainsi des dispositifs.*
- 4. Assurer une présence municipale visible et accessible dans les quartiers.*

Au-delà du dispositif, c'est une méthode que nous affirmons, celle d'une action publique fondée sur la proximité, la responsabilité et la recherche de solutions. Une méthode positive et volontariste qui consiste aussi à valoriser et à amplifier ce qui fonctionne déjà, car beaucoup de choses fonctionnent bien. Après l'été, nous organiserons les premiers temps d'échange dans les quartiers, mais je souhaitais vous informer de l'avancement de la réflexion portée par Mme Françoise DELCAMP, pour ne pas laisser tout l'été et une partie du mois de septembre, sans que vous ayez cette information.

Voilà pour le premier point sur l'organisation de cette vision de proximité.

M. le Conseiller municipal Armand MARX

Oui, je me réjouis de l'instauration de délégués de quartier, c'était un des points importants de notre programme, donc je ne peux que me réjouir de cette initiative qui sans doute était partagée, mais en tout cas, c'est dans l'intérêt des Haguenoviens et nous y souscrivons totalement.

M. le Maire Claude STURNI

Merci. Alors, le deuxième sujet est d'une autre nature. Il va peut-être faire le lien avec le troisième sujet, qui portera sur le changement climatique, mais il va au-delà de cela.

En tout cas, je vous informe qu'il y aura un chantier. Je vous rassure, pas de même nature, pas de même ampleur que l'extension du réseau de chaleur, mais un petit chantier d'ici quelques jours, puisque d'ici le 11 juillet, nous aurons une nouvelle installation sur la place de la République. Une installation qui nous permettra d'avoir des animations nouvelles, complémentaires, dès la semaine d'après, dès le 18 juillet.

Qu'est-ce que c'est que ce dispositif, cette installation ? L'enjeu, vous l'imaginez bien, c'est d'apporter à cette place, à ce forum, des éléments nouveaux d'attractivité et de raisons de fonctionner d'une place qui est bien connue, qui est centrale, mais qui est particulièrement exposée au soleil en période de forte chaleur. Ce forum va donc être équipé d'une structure aérienne composée de drapeaux suspendus.

Alors, ces drapeaux suspendus, ce ne sont pas simplement des couleurs et des drapeaux. C'est en plus y traduire, en plein cœur de la ville, un élément d'identité de notre forêt. Vous aurez, sous ce dispositif, sous ce voile protecteur ainsi créé dans l'espace public, de nouvelles possibilités d'animation, puisque c'est cela qui nous intéresse.

Cette canopée offrira un ombrage léger. Il ne s'agit pas de chercher à remplacer des arbres. S'il n'y a pas d'arbres à cet endroit, c'est évidemment parce qu'on ne peut pas en mettre, compte tenu de ce qu'il y a dans le sous-sol de la place même, du forum de la place de la République.

Donc il ne s'agit pas de croire qu'on met des arbres là où on ne peut pas en mettre. Mais, en même temps, il ne faut pas s'interdire de chercher à créer de l'ombre et, par là même, d'améliorer les activités qui s'y produisent. Notamment, je pense aussi au marché du samedi qui est disposé sur le forum.

Au-delà d'un dispositif qui a une vocation éphémère, puisqu'il n'est pas question de garder ce dispositif à l'occasion des fêtes de fin d'année, nous aurons donc quelque chose qui pourrait se mettre en place au printemps et se terminer à l'automne, donnant ainsi un nouveau contexte, un nouvel environnement pour des activités. Je pense notamment à des activités culturelles puisque, en parallèle de l'installation de cet équipement, nous aurons, à partir du 18 juillet et jusqu'au 19 septembre, tous les samedis après-midi, la création d'une scène ouverte. L'occasion pour les talents haguenoviens musicaux de s'y produire et d'animer ainsi la ville.

Vous l'aurez compris, le choix est de garder toujours, pour notre centre-ville, une

attractivité, d'améliorer toujours le confort des usagers du centre-ville. Et quand je parle d'usagers, ce sont les acteurs comme les visiteurs de notre centre-ville. Ce n'est évidemment pas là une réponse à l'épisode caniculaire, mais néanmoins, même en l'absence de canicule, tout le monde a déjà vécu l'expérience d'un forum ensoleillé, et d'un forum qui, du coup, est privé de certains créneaux d'animation qui pourtant concourraient à rendre notre centre-ville toujours plus attractif.

Voilà, chers collègues, l'autre point d'information que je voulais vous partager. Évidemment, quand je parle du 11 juillet, parce que c'est la date que le prestataire nous vise, cela nous donnera l'occasion, puisque je ne doute pas que vous serez présents à Haguenau pour les festivités nationales, d'entendre notamment le concert habituel du 13 juillet, donné par l'Orchestre d'Harmonie. Il aura lieu sous cette canopée, sous ce dispositif de drapeaux.

Mais je vous garde la surprise du visuel que nous aurons donc au-dessus de nos têtes. Voilà. C'était un point qui n'appelle pas d'autres commentaires, mais je ne voulais pas vous priver de connaître les tenants et aboutissants de cet équipement-là.

M. le Conseiller municipal Frédéric STAUT

Oui, il me semble que nous n'avons pas encore évoqué le point 11 sur le récapitulatif des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal. Concernant les affaires tarifaires et budgétaires...

M. le Maire Claude STURNI

Monsieur STAUT, on l'a traité vous avez peut-être été absent, mais il a été traité comme tous les autres points et dans la séquence entre le point 10 et le point 12 on a bien traité le point 11.

Si vous abordez le sujet au moment où il est posé, on peut l'aborder, après c'est plus l'heure !

M. le Conseiller municipal Armand MARX

Monsieur le maire, le code des collectivités territoriales prévoit que le règlement intérieur du conseil municipal doit être révisé ou peut être révisé dans un délai de 6 mois. Nous sommes encore dans ce délai. Je propose qu'une commission se réunisse durant l'été pour améliorer, apporter des modifications à notre règlement intérieur et que cette commission soit transpartisane c'est-à-dire qu'elle regroupe l'ensemble des groupes de notre conseil.

M. le Maire Claude STURNI

Vous le savez puisque vous étiez déjà élu dans le passé, on va travailler avec des représentants de chaque groupe autour de ce qui est la base du règlement passé et voir comment on peut le faire évoluer en prévision d'un passage au conseil municipal au mois de septembre. Donc j'y suis évidemment favorable.

Alors j'évoquais un autre sujet, Monsieur STAUT, vous vouliez qu'on revienne sur - je ne

sais pas comment je dois l'appeler - votre lettre ouverte, votre réaction à la situation de la canicule.

M. le Conseiller municipal Frédéric STAUT

Oui effectivement, nous avons toutes et tous vécu une situation particulière, comme on a déjà pu l'évoquer. Chaque année, des vagues de chaleur frappent notre ville. Elles surexposent les plus vulnérables de nos concitoyens : les personnes âgées, fragiles ou isolées, les enfants dans certains bâtiments scolaires mal isolés et dans des cours d'école très minérales, mais également les familles habitant des logements « bouillottes » et ne bénéficiant pas de jardins ou de zones de fraîcheur, qui souffrent particulièrement.

Il y aurait beaucoup d'analyses à faire et à dire sur les choix politiques internationaux et nationaux ayant amené à cette situation, mais nous allons rester concentrés sur l'action municipale. Le plan canicule de la ville de Haguenau, piloté par le CCAS, en partenariat avec La Poste ainsi que la Croix-Rouge locale, répond en partie à l'urgence. Nous en profitons d'ailleurs pour remercier l'ensemble des acteurs qui cherchent des solutions pour améliorer la vie des citoyens.

Ainsi, des îlots de fraîcheur, des poteaux incendie équipés d'un bouton-poussoir, des sites climatisés sont disponibles pour les habitants. Enfin, l'ouverture de la piscine des Pins à partir du 1^{er} juin et l'élargissement de la plage d'ouverture de la piscine répondent partiellement aux enjeux. Néanmoins, nous considérons qu'avec la multiplication des épisodes caniculaires dans les années à venir, la ville de Haguenau doit encore être plus ambitieuse pour offrir aux habitants une meilleure protection.

Une situation de crise est révélatrice et nous oblige. Elle peut constituer une opportunité pour orienter et accélérer nos choix. Ainsi, pour améliorer encore la situation, peut-être peut-on réfléchir, à court terme, à développer les îlots de fraîcheur et augmenter le nombre de brumisateurs, notamment dans les zones les plus minéralisées.

Par exemple, nous proposons d'installer une allée végétale et un brumisateur sur la place de Neubourg, dans un endroit très minéralisé, sujet à de fortes chaleurs. Nous proposons aussi d'allumer les jeux d'eau du parc Thurot et de la cour de la Décapole dès le 1^{er} juin.

Nous avons également échangé avec des agents. Des mesures ont été mises en place ; nous sommes pour leur renforcement.

Ces épisodes caniculaires à répétition nous obligent aussi à interroger certains choix d'aménagement en cours sur notre territoire. On ne peut pas, d'un côté, déployer des brumisateurs et, de l'autre, détruire méthodiquement les espaces naturels qui protègent nos habitants de la chaleur.

C'est une contradiction que nous ne pouvons pas laisser passer ce soir, à la veille d'un été sans conseil municipal. Plusieurs projets d'aménagement en cours ou envisagés sur notre territoire nous alertent et nous ont valu de nombreuses interpellations de la part d'habitants préoccupés.

Rue du Château Fiat, le PLUi prévoit de remplacer une zone boisée par des

constructions, à la lisière entre zones urbaines et périurbaines. Cette parcelle présente potentiellement les caractéristiques d'une zone humide. La réglementation IOTA est claire. Dès 0,1 hectare, une déclaration est obligatoire. Nous demandons ainsi qu'une étude de caractérisation soit conduite et communiquée au conseil avant toute instruction de permis de construire.

Dans le quartier des Pins, un projet de construction est en cours sur une parcelle abritant des arbres qui apportent une vraie fraîcheur à un quartier déjà très minéralisé. De plus, si des logements sociaux doivent y être construits, pourquoi les concentrer encore dans un secteur qui en compte déjà beaucoup, plutôt que de favoriser la mixité dans des quartiers qui n'en ont pas ?

Le domaine de Louise est ensuite présenté comme un programme qui s'intégrerait harmonieusement dans un cadre naturel, alors qu'il détruira largement une zone boisée. Nous demandons des engagements précis et vérifiables en matière de compensation écologique, pas des promesses de toits végétalisés qui figurent sur des permis et ne sont jamais contrôlés. Enfin, rue Boedecker, dans le quartier Schloessel, une zone potentiellement humide est menacée par des projets de construction à proximité immédiate d'une école maternelle.

Nous demandons qu'une étude de caractérisation soit conduite ici aussi avant toute instruction de permis. Sur ces deux projets (Château Fiat et rue Boedecker), nous posons une question de bon sens. Pourquoi ouvrir de nouveaux fronts de construction sur des zones sensibles alors que de nombreux logements sont déjà prévus entre le contournement et la rue Waldteufel ?

Ce contournement a précisément été tracé pour rendre ces terrains constructibles. Construisons d'abord, et voyons ensuite s'il reste une demande qui justifie de sacrifier ce qu'il nous reste de zones végétales en ville. Et pour finir, il nous semble important d'étendre et d'accélérer la végétalisation des cours d'école, et surtout de les déminéraliser.

Regardons du côté de Leiterswiler, où les copeaux de bois sur une partie de la cour de récréation permettent de faire baisser la température du sol de 5 à 10 degrés. Mettons en place, et soyons ambitieux tous ensemble, un grand plan de rénovation des bâtiments scolaires et périscolaires pour offrir des conditions dignes à nos enfants et aux salariés. Je vous remercie.

M. le Maire Claude STURNI

Évidemment, quelques éléments en réponse.

D'abord pour saluer moi aussi, les efforts de beaucoup de personnes pour arriver à passer à travers cette période inédite de canicule. La première des préoccupations ce sont les personnes les plus fragiles, les plus vulnérables. Effectivement, je tiens à saluer les agents du Centre Communal d'Action Sociale en lien avec beaucoup d'autres acteurs d'ailleurs associatifs : la Croix-Rouge, mais aussi à travers le partenariat avec la Poste qui a permis de prendre très régulièrement des nouvelles des personnes dès lors qu'elles avaient souhaité être ainsi recensées et donc contactées.

Pour autant, je le dis ici je pense qu'il faut qu'on réfléchisse à amplifier ce dispositif-là. Le fait que les gens aient le sentiment qu'ils peuvent être vulnérables, même quand on dit que ce sont les proches qui peuvent désigner telle ou telle personne, ça ne suffit pas. Je pense qu'il faut qu'on réfléchisse en tout cas, je laisserai à Mme Lydie DAVAL et au CCAS la question en disant comment on peut aller plus loin que les contacts qu'on arrive à établir ainsi ?

Beaucoup d'autres initiatives ont eu lieu et je voudrais simplement en évoquer quelques-unes pour vous dire aussi que l'administration est mobilisée pour faire face. Nous avons ouvert un certain nombre de sites qui soient climatisés ou rafraîchis en disant, vous êtes peut-être dans des locaux mal isolés, vous êtes peut-être dans des situations d'inconfort et de difficultés fortes ? Nous avons, et ça ce n'est pas depuis cet épisode-là, mais depuis bien plus longtemps décidé d'ouvrir et de flécher des équipements, notamment cette salle de la douane pour y accueillir des personnes qui auraient besoin de se rafraîchir.

Nous avons communiqué sur la localisation des îlots de fraîcheur. Nous avons équipé les poteaux incendie de boutons-poussoirs. Nous avons évidemment remis comme chaque été le brumisateurs au centre-ville et je vous informe d'ailleurs qu'avec le dispositif de la canopée, il y aura aussi des brumisateurs supplémentaires au centre-ville.

Évidemment, derrière ce qui est quelque chose d'inédit comme beaucoup d'autres communes, on s'est interrogé comment faire savoir tout cela, comment pousser plus loin et en particulier, je dois le dire, dans la réflexion qui nous a animés vers les écoles, petites enfances, les structures qui accueillent les 0 à 11 ans. Là aussi, on a équipé ces locaux de brumisateurs, de ventilateurs.

On a envoyé, ce qui est peut-être une information pour vous, dès le 26 mai dernier aux directeurs d'écoles, une communication pour qu'ils aient en tête quels peuvent être non seulement les bons gestes dans l'école, mais aussi quelles peuvent être des solutions alternatives au maintien dans la classe. Je dois le dire, que ce soit pour accueillir une classe dans un autre lieu, que ce soit la médiathèque ou des fameux îlots de fraîcheur, tout cela a été proposé. Je pense que ce genre d'échange avec les responsables de l'Éducation nationale au niveau rectorat, de l'inspection et de chacune de nos écoles, c'est un sujet qui doit continuer à nous mobiliser.

On m'a interpellé assez régulièrement sur l'idée de fermer les écoles. Je le dis ici, fermer une école, ça veut potentiellement dire à des parents qu'il fallait qu'ils reprennent l'accueil, la garde de leur enfant, éventuellement dans des locaux qui seraient encore moins prédisposés à les accueillir en pleine vague de chaleur. L'Éducation nationale progressivement au fil des journées de canicule a fait comprendre que les parents d'élèves pouvaient garder à domicile les enfants.

Je le dis aussi, ce n'est pas quelque chose qui a été clairement communiqué, d'ailleurs tous les maires, l'association des maires le regrette. Il y a là vraiment des marges d'amélioration pour que nous puissions éventuellement adapter encore nos possibilités d'accueil. Il est évident qu'accueillir un nombre restreint d'enfants c'est sans doute plus facile à imaginer que si toute l'école et toutes les classes étaient au complet. C'est quelque chose qu'on va continuer à devoir travailler.

Pour cette vague de juin particulière, on a réussi à décaler l'heure de fermeture de la piscine de plein air. J'ai eu l'occasion de le dire dans la mandature passée.

La plus grande difficulté, et je le lis aussi dans les médias, c'est la disponibilité des maîtres-nageurs sauveteurs. Il ne s'agit pas de faire prendre des risques à qui que ce soit. Même sur notre piscine de plein air route de Strasbourg, où on a réussi à trouver des maîtres-nageurs sauveteurs, ils ont un contrat de travail.

Changer les horaires, il a fallu user un peu de notre persuasion pour que cela puisse se faire. Je remercie Michel WENDLING, et à travers lui, toute l'administration qui a eu à cœur d'allonger les horaires. Je ne dis pas que c'est quelque chose de facile ni de systématique, mais je pense qu'en période d'alerte rouge, inédite, c'est quelque chose qu'il fallait faire.

De la même façon, j'évoquais l'ouverture de la médiathèque et de cette salle de la Douane. On l'a proposée notamment aux écoles qui sont les plus proches. Considérant la médiathèque, l'école qui est la plus proche, c'était l'école Vieille île, qui a pu y accéder avec un certain nombre d'enfants à un certain moment.

Pour autant, c'est de l'action du passé. Évidemment, il y a d'autres choses qui sont en cours. Vous avez parlé de végétalisation des cours d'école.

Je vous rappelle que nous en avons déjà végétalisé. J'ai eu l'occasion de le dire, que nous sommes évidemment à l'écoute des projets des écoles. Je ne vois pas comment avancer sur ces sujets-là si l'équipe d'enseignantes, voire les parents d'élèves, n'en font pas une priorité.

C'est comme ça que je conçois la concertation. Mais évidemment, on va, à l'occasion de la rentrée prochaine, redonner ce mot d'ordre aux équipes dans les différentes écoles en disant que si vous avez des projets, venez nous voir et on sera à vos côtés pour les réaliser. Pour autant, je voudrais quand même qu'on garde en tête que ça a été fait à l'école des Roses, ça a été fait à Marienthal.

La prochaine école qui s'est inscrite dans ce genre de dispositifs, c'est l'école de la Musau, qui sera donc la prochaine. Même sans créer d'îlots de fraîcheur ou de végétaliser complètement les cours d'école, on a néanmoins planté des arbres, que ce soit à l'école maternelle Metzgerhof, Bildstoeckel, Saint-Joseph. Il y a des choses qui se font, mais j'insiste beaucoup, ça n'a de sens que si ce sont des ambitions et des projets partagés.

C'est comme ça que je voudrais qu'on avance sur la végétalisation des cours d'école.

Monsieur STAUT, vous n'étiez pas là, pas encore là, puisque nous avons adopté un PPI pour les écoles, un programme pluriannuel d'investissements. Nous poursuivons évidemment ce PPI qui comprend l'angle du confort thermique qui nous mobilise aujourd'hui.

Nous avons été amenés, comme cela, à équiper école par école, selon les besoins et les possibilités, de brise-soleil orientables, de films athermiques sur les vitrages. On a repris parfois l'étanchéité, notamment en réfléchissant aussi au choix des couleurs et d'aller

vers des surfaces plus claires. On a commencé à équiper certaines salles de classe de brasseurs d'air.

On est évidemment conscients que les brasseurs d'air ne sont pas la solution en période de canicule rouge. Pour autant, le retour d'expérience du mois de mai, où nous avons déjà une vague de chaleur, me fait dire que les enseignants nous ont dit qu'à ce niveau de chaleur, ça reste des dispositifs qui sont tout à fait pertinents. Vous avez parlé de plantation d'arbres.

Je me permets de rappeler ici que nous avons planté plus de 1500 arbres. Ils ne sont pas juste au centre-ville, ils sont aussi dans les quartiers. Je pense que c'est important de le rappeler.

Nous avons également créé deux forêts urbaines. Si vous n'avez pas encore eu l'occasion d'y aller, je vous invite à les découvrir. Il s'agit du quartier Schloessel et du quartier Marxenhouse.

Nous avons même souhaité qu'au sein de l'administration, nous ayons une ressource humaine, une compétence dédiée autour de cette question des arbres et du patrimoine arboré en ville, ce qui est rare pour des communes de notre taille. Pour vous dire que ce qui a été fait, on en est fier. On est bien conscient que c'est un chemin sur lequel il faut continuer à avancer.

Je voudrais vous inviter ici même à constituer un groupe de travail qui devrait nous permettre, peut-être à l'issue d'un travail collectif, auquel j'invite les trois groupes minoritaires à y envoyer et déléguer un de vos membres, si vous le souhaitez. Et de faire travailler ce groupe de travail dès cet été, de façon à ce que nous puissions, le cas échéant, entendre des experts, des retours d'expérience au cours de la rentrée cet automne et nous permettre d'avancer sur un plan d'accélération de l'adaptation au changement climatique, puisque nous ne partons pas de zéro, mais qu'en même temps, on prend bien la mesure qu'il faut aller plus loin. Si vous en êtes d'accord, évidemment, vous me faites part de telle ou telle candidature et on s'attachera, même en plein été, à réunir ce petit groupe d'élus.

Voilà, chers collègues, ce que je voulais vous apporter comme réponse à vous, M. STAUT par rapport à certains de vos propos. Pas à tous, parce que j'avoue que vous faites aussi référence à un PLUi qui a été adopté par l'agglo, un PLHi qui a été adopté à l'agglo.

Je ne doute pas que ce genre de sujet, on aura l'occasion de revenir dessus. Je vous encourage évidemment à rester attentif à tout ce qui se passe, y compris à l'échelle communautaire. Si vous en êtes d'accord, vous me faites signe.

Ce n'est pas une décision de constituer ce groupe de travail. Néanmoins, si vous me faites part de l'identité de tel ou tel élu, ça nous permettra d'avancer dès cet été.

M. le Conseiller municipal Frédéric STAUT

Effectivement, nous acceptons la main tendue et je souhaite participer au nom de Haguenau en commun.

M. le Conseiller municipal Marc WOLFF

Et au nom de notre groupe, je souhaite aussi participer à cette mission.

M. le Maire Claude STURNI

Merci. On vous enverra encore avant le 14 juillet des éléments pour enclencher la réflexion. Je crois que je suis arrivé au terme de cet ordre du jour qui, pour une fois, avait des points d'information à l'issue des points à décision. Je vous remercie.

M. le Conseiller municipal Frédéric STAUT

Je profite juste de la fin du Conseil municipal pour faire une demande pour le prochain à la rentrée. Est-ce qu'il sera possible d'évoquer la convention d'occupation temporaire au profit de la SAS Lithium de France et réaliser des questions orales dans le cadre du Conseil municipal de la rentrée ? Je vous remercie.

M. le Maire Claude STURNI

Alors, on va déjà travailler sur le règlement intérieur. Il ne vous aura pas échappé que j'ai répondu à M. MARX sur le fait que c'est un sujet pour cet été et pour la rentrée de septembre.

Et vos demandes s'inscriront dans ce travail qui est à mener. Voilà, je lève le camp. Je vous souhaite un bel été.

J'espère qu'il sera animé. Je remercie le public venu nombreux. Je remercie la presse qui se fera l'écho de nos échanges.

Et je vous dis, pour ce qui est des rendez-vous formels, la séance prochaine, ce sera le 21 septembre prochain, mais évidemment pas mal d'occasions de se voir pendant tout cet été. Merci, bonne soirée.